

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Relevé des Délibérations de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Saclay du 26 février 2020 – 15 heures 30

Pour information: 30 membres présent sur 32 membres en exercice.

Le 26 février 2020, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Saclay régulièrement convoquée le 20 février 2020, s'est réunie dans la salle Descartes - Espace Technologique – Bât. Discovery à Saint-Aubin. Dûment constaté que les membres présents et représentés formaient la majorité en exercice et pouvaient donc valablement délibérer, la séance a été ouverte par l'Administratrice provisoire de l'Université Paris-Saclay à 16 heures.

Etaient présents	Avaient donné pouvoir
Membres de droit :	
C. DESCOURS	
F. MOULIN CIVIL	
A. SARFATI	
G. VERSHEURE	
Mambassálussa	
Membres élu.e.s :	
J. BARON	
M. BASSET	
S. BORATAV	
I. BOURNAUD	
N. CASSE	
C. CAVE (représenté par sa suppléante C. DUVAUX-PONTER)	
Z. CRAVATTE	
I. DEMACHY A. DIDIER	
The state of the s	
C. DIVARET	
E. Dubois M. Dumas-Pilhou	
G. DUPIRE	
S. EDOUARD	
J. FIEVET	
A. KELLER	
A. LAFAGE-THION	
F. LEBARON	
O. LESPINET	
N. LEVEQUE	
S. MARTIN (représenté par sa suppléante S. GUESSAB)	
M. MENOU	
C. MESLEM	
C. OLIVER-LEBLOND	3
S. PAJAK	
E. SCHOLASTIQUE	
M. SOURDEVAL	
C. TAYBI	
F. WICEK	
S. WILLEMET	



- Ordre du Jour -

Collège des personnalités qualifiées et extérieures de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris-Saclay, en application de l'article 19 des statuts :

- → Désignation des 5 personnalités extérieures, dont au moins :
 - 1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire
 - 3 représentants du monde socio-économique.





Commission de la formation et de la vie universitaire

de l'Université Paris-Saclay

Séance du 26 février 2020

Objet : Désignation des personnalités qualifiées et extérieures.

- La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris-Saclay,
- Vu le code de l'éducation :
- **Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation des statuts ;
- Vu l'arrêté de la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, en date du 6 novembre 2019, désignant Madame Françoise MOULIN CIVIL, administratrice provisoire de l'Université Paris-Saclay;
- **Vu** le règlement intérieur provisoire de l'Université Paris-Saclay, adopté le 13 novembre 2019, et notamment son article 6 ;
- Vu la décision de proclamation des résultats aux élections du Conseil d'Administration (CA), de la Commission de la Recherche (CR) et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université Paris-Saclay – Elections du 27 au 31 janvier 2020, en date du 31 janvier 2020;
- Vu la liste de personnalités adressées par le comité de direction, assortie des curriculums vitae ;
- **Considérant** que, conformément à l'article 19 des statuts de l'université, suite à l'élection du 31 janvier 2020, la commission de la formation et de la vie universitaire doit procéder à la désignation de cinq personnalités qualifiées et extérieures, comme suit :
 - 1. Au moins un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ;
 - 2. Au moins trois représentants du monde socio-économique.
- Considérant, selon les dispositions prévues à l'article 6 du règlement intérieur provisoire, que « le comité de direction établit une liste de noms comprenant au moins 8 personnalités extérieures, dont au moins deux représentants d'un établissement d'enseignement secondaire et 5 représentants du monde socio-économique. Le collège des ONR partenaires, conformément aux articles 19 et 27 des statuts, désigne 3 représentants des ONR partenaires. La désignation de ces représentants est laissée à l'initiative du collège des ONR partenaires. L'administrateur provisoire soumet ces listes aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire nouvellement élus, cinq jours francs avant leur première réunion. Les membres élus de la commission de la formation et de vie universitaire procèdent à la désignation des cinq personnalités extérieures, dont au moins un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire et 3 représentants du monde socio-économique, par un vote à la majorité absolue des membres présents et représentés..»;
- Considérant les trois représentants des ONR partenaires suivants :

Jean-Luc SIDA (CEA), titulaire, X (ONERA), suppléant Germain GILLET (CNRS), titulaire, Loic LEPINIEC (INRAE), suppléant Laurence PARMANTIER (INSERM), titulaire, Sylvie BOLDO (INRIA), suppléante

- Considérant les candidatures adressées aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire ;
- Après en avoir délibéré,

<u>Article unique</u> : **DESIGNE** les personnalités qualifiées et extérieures suivantes devant siéger à la commission de la formation et de la vie universitaire :

1. Au moins un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Lycée de la vallée de Chevreuse - Pascale POMMAT Lycée Parc de Vilgénis - Valentine EVAIN- ROUSSEAU



2. Au moins trois représentants du monde socio-économique.

Patrice CAILLARD Erwan LE DANTEC

Pascale HEBEL

Nombre de membres en exercice :	32
Votants :	30
Refus de participer au vote :	
Pour:	21
Contre:	8
Abstention:	1

Visa de l'Administratrice Provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

Pièce jointe : néant

Classée au registre des actes sous la référence : CFVU Paris-Saclay – 26/02/2020- D.I

Publiée sur le site de l'Université le : 02/03/2020

Transmis au recteur le : 02/03/2020

Affichée au bât. 351 de l'Université Paris-Saclay durant les 3 mois qui suivent son insertion au registre des actes.

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles.